



## CONFERENCE COHERAN

### Procès-verbal de la séance du jeudi 7 mai 2015 à 18h00 Mairie de Corsier

#### **Présent(e)s :**

<b>Corsier :</b>	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Noël DUCREST	
	Mme Monika RELLSTAB	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
<b>Hermance :</b>	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
<b>Anières :</b>	M. Patrick ASCHERI	Maire
	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale
<b><u>Excusé(e)s :</u></b>	M. Christophe DEVENOGE	CM (Anières)
	Mme Christiane FAVRE	Administratrice (Hermance)
	M. Philippe GAILLARD	CM (Anières)
	M. Christian HALLER	CM (Anières)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 8 octobre 2014
3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « culture » du 26 février 2015 par Mme Karine Bruchez Gilberto, Présidente
4. Point de situation sur le projet de la voirie intercommunale par M. Pierre Chollet
5. Point de situation sur le projet d'aménagement d'un complexe sportif au chemin des Ambys à Anières par M. Serge Serafin
6. Point de situation sur le projet de loi relatif à la communauté de communes par M. Patrick Ascheri
7. Concours hippique de Corsier – subvention CoHerAn
8. Divers

M. Bertrand Pictet ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. En raison de l'arrivée tardive de M. P. Chollet, il est convenu de traiter le point 4 de l'ordre du jour ultérieurement.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

### **2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 8 octobre 2014**

Le procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 8 octobre 2014 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « culture » du 26 février 2015 par Mme Karine Bruchez Gilberto, Présidente**

Mme K. Bruchez Gilberto précise que la commission s'est aussi réunie le 29 avril 2015.

Ont été étudiés les dossiers suivants :

- **Concerts – projet de Mme Olivia Peccoud**

Mme O. Peccoud a présenté un projet de 3 concerts intitulés « Tendez l'oreille » les 10 et 11 octobre 2015 dans les communes CoHerAn avec comme thème : Une heure de musique autour de Schubert.

Il s'agira d'un concert gratuit multi-facettes du point de vue instrumentiste destiné à un public familial (25-30 personnes sur réservation) recréant l'ambiance d'une soirée entre amis à l'époque de Schubert. L'idée est de faire découvrir la musique romantique à travers un piano à queue, un violon et la voix. Les lieux restent à définir.

Les membres de la commission ont invités Mme O. Peccoud à présenter un échéancier (retro-planning).

- **Exposition de photos de Mme P. Cini : « Du pied de vigne au verre de vin »**

Les membres de la commission ont décidé que seules les prestations fournies par Mme P. Cini dans le cadre des visites scolaires des établissements CoHerAn seront rémunérées.

Un tous-ménages sera distribué prochainement dans les 3 communes.

- **Festival Antigél**

Il avait été prévu d'inviter les organisateurs à venir présenter ce festival. En raison des délais trop courts, ce point n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

- **Réflexion sur les actions menées par les commissions « culture » des 3 communes**

Le résultat de cette réflexion doit aider à définir les grandes lignes de la commission intercommunale « Culture ».

- **Club des Aînés**

La commission s'est penchée sur la situation des clubs des Aînés des communes CoHerAn sachant que le club des Aînés d'Hermance a été dissous. Il est souhaité que les Présidents prennent contact afin de créer une synergie, tout en sachant que les communes ne doivent pas se substituer aux clubs.

- **Chorale d'enfants**

Mme Karine Bruchez Gilberto fait part d'une envie de communières de créer une chorale d'enfants des 3 communes.

## **5. Point de situation sur le projet d'aménagement d'un complexe sportif au chemin des Ambys à Anières par M. Serge Serafin**

M. Serge Serafin informe que la commission s'est concentrée sur le déplacement du club de foot uniquement, le HRRC étant destiné à rester en France voisine. Il en résulte une demande de déclassement pour deux terrains de foot (herbe et synthétique), plus un club-house. Le projet a donc été redimensionné partant du principe que la cession des terrains des Tattes sur Hermance et de l'Astural à Chevrens permettait de créer une compensation de surfaces d'assolement mètres pour mètres.

Un courrier, signé par les 3 Maires, a été adressé au Conseil d'Etat fin 2014 pour que soit revisitée la DR 18431 (demande de renseignement) dans ce sens. M. Antonio Hodgers a accusé réception de ce courrier.

Parallèlement la Société BDO a été mandatée pour faire une analyse financière de la situation sachant qu'en raison de la modification du projet, le montant de l'investissement a été estimé à CHF 4'400'000.-

L'étude financière de BDO a déterminé les coûts d'exploitation liés à la fois à l'amortissement de l'investissement (terrains et bâtiments) et à l'entretien, coûts qui se montent à CHF 573'486.- par année (chiffre estimatif), à répartir au prorata du nombre d'habitants par commune. Il faut voir avec le club de foot quelle sera sa part financière d'engagement.

*[M. Serge Serafin remet 1 exemplaire de l'étude par commune].*

Pour connaître l'avancement du dossier et savoir si ce dossier est considéré comme prioritaire, M. Serge Serafin a contacté M. Vincent Delabrière de l'office de l'urbanisme.

M. Serge Serafin donne lecture de la réponse de l'OU disant que la question porte sur 3 points soit :

- le niveau de maturité du projet
- les modalités de compensation des SDA
- l'utilisation optimale de l'emprise du sol

M. V. Delabrière invite à avancer sur ces trois aspects.

Pour M. Serge Serafin ce courrier est positif et laisse entendre que ce dossier pourrait avancer sans problème.

M. J.-N. Ducrest tient à rappeler le dossier en cours à Corsier concernant le déplacement du club de tennis. M. le Conseiller rappelle le contexte et demande si la commune ne pourrait pas profiter de l'élan initié par le projet du chemin des Ambys pour demander la création d'un 3<sup>ème</sup> court sur une parcelle actuellement en zone agricole.

M. S. Serafin précise que quelle que soit la dimension du terrain, l'Etat doit justifier chaque mètre de déclassement et trouver une compensation en tout état de cause.

M. J.-N. Ducrest poursuit en précisant que son intervention vise à obtenir le soutien de CoHerAn dans ce dossier.

Pour M. P. Ley, il s'agit de deux sujets différents.

M. J.-N. Ducrest dit sa déception face à une telle réponse.

M. P. Ascheri est en faveur d'une solidarité tout en précisant qu'il ne voit pas comment elle pourrait s'exprimer dans ce cas. M. le Maire d'Anières dit son soutien moral à la commune de Corsier mais estime qu'il ne faut pas joindre les deux projets afin d'éviter à l'un et à l'autre de ne pas pouvoir aboutir.

## **6. Point de situation sur le projet de loi relatif à la communauté de communes par M. Patrick Ascheri**

M. P. Ascheri rappelle que le Conseil d'Etat a déposé par devant le Grand Conseil un projet de loi pour instituer des modifications dans la loi sur l'administration des communes visant à autoriser les communautés de communes. Le Grand Conseil a renvoyé cet objet à la CACRI. M. P. Ascheri a pris la liberté de solliciter le Président de cette commission afin d'obtenir une audition le plus rapidement possible conjointement avec Mme K. Bruchez Gilberto et M. B. Pictet. Les magistrats ont été auditionnés fin avril. Ils ont proposé deux amendements aux dispositions légales soit :

- les décisions ne peuvent être prises en assemblée de CoHerAn que si les 3 communes sont représentées. En revanche, si une seconde séance est fixée, la décision est valable indépendamment du fait que les 3 communes sont représentées.
- par le fait que dès lors qu'une politique publique est transférée à CoHerAn, celui-ci en assure le financement, il convient cependant de s'assurer que certains éléments reviennent devant les Conseils municipaux respectifs.

L'audition s'est très bien déroulée et les travaux se poursuivront. La commission, dans son ensemble, est favorable à une entrée en matière sur le projet de loi. Celle-ci présentera elle-même quelques amendements.

Parallèlement, CoHerAn a travaillé sur les statuts avec Me Wisard.

*[Arrivée de M. P. Chollet]*

## **4. Point de situation sur le projet de la voirie intercommunale par M. Pierre Chollet**

M. P. Chollet distribue un document de M. A. Dembinski (BDO) précisant l'avancée des travaux concernant le mandat sur la réunification des services de voiries CoHerAn.

Il est fait mention dans ce courriel de :

- Entretiens séparés avec les Exécutifs des 3 communes afin d'identifier les attentes et les enjeux de la réunification des services de voiries et avoir un premier aperçu de l'organisation et du fonctionnement actuels des trois services techniques communaux.
- Entretiens séparés avec les Chefs de services. Ces entretiens ont permis de visiter les locaux et d'avoir un premier contact avec le personnel.
- Constitution d'une base de données « Prestations »
- Analyse des coûts (en cours).

L'étape suivante constituera à fournir des propositions d'organisations et de répartition des coûts de la nouvelle structure.

## **7. Concours hippique de Corsier – subvention CoHerAn**

Mme F. Thierrin informe que le concours hippique « Jumping Corsier » aura lieu du 27 au 30 août 2015 après 6 ans d'absence dans le calendrier des concours hippiques genevois.

L'Exécutif de Corsier propose une collaboration de CoHerAn à cette manifestation en sponsorisant soit une épreuve, soit par des plaques d'écuries au nom de CoHerAn pour toutes les épreuves (CHF 3'500.-).

M. S. Serafin invite les membres de la Conférence à soutenir cette manifestation, en partageant la facture par 3.

Pour Mme C. Ferro, il s'agit d'une superbe occasion de donner une belle image de CoHerAn.

M. P. Ascheri est en faveur d'une collaboration sous la forme des plaques d'écuries pour toutes les manifestations, ce qui donnera une grande visibilité à CoHerAn.

Il est décidé par ailleurs d'annoncer cette manifestation sur le site de CoHerAn.

M. P.-Y. Dechevrens attire l'attention sur le risque de créer un précédent et de prendre le risque d'avoir à répondre à de nombreuses demandes.

M. S. Serafin répond que la Conférence fait la part des choses à chaque fois qu'elle se prononce sur un événement survenant dans les communes CoHerAn.

M. P. Ascheri voit ce soutien destiné non pas à un sport mais à une manifestation à caractère communal. Il faut faire une pesée des intérêts par rapport à l'ampleur de la manifestation, son budget, et le nombre de personnes considérées.

- Au terme de ce débat, les communes CoHerAn décident de soutenir le concours hippique de Corsier à hauteur de CHF 3'500.- (divisé par 3) sous la forme de plaques d'écuries pour toutes les épreuves.

## **8. Divers**

### **• Soutien au HRRC - Intervention de M. J.-N. Ducrest**

M. J.-N. Ducrest s'exprime à propos de la délibération pour une subvention à la commune d'Hermance pour la rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club à laquelle il a voté contre.

M. le Conseiller dit ne pas avoir compris pour quelle raison seules les communes CoHerAn participent aux coûts de rénovation, et non pas les 7 communes présentes sur le logo du club.

M. P. Ascheri répond que cette question a fait l'objet d'un long débat et que la régionalité et l'identité du club ont été discutées lors de l'entrée en matière.

Il faut savoir que la commune de Chens-sur-Léman participe sous forme de prestations en nature.

Après de nombreuses interventions auprès du club pour définir le terme « région », il a été décidé que celui-ci correspond aux communes CoHerAn et Chens-sur-Léman, et que les autres communes ne devront plus, dans le futur, figurer sur le papier à en-tête.

Mme K. Bruchez Gilberto précise que le budget voté en délibération est prévisionnel.

M. P. Tagliabue est d'avis que CoHerAn doit maintenir une pression sur le comité du HRRC en demandant une révision de leurs statuts notamment en ce qui concerne leur identité.

### **• Ecole supérieure de soins ambulanciers – journée de simulation à Hermance**

Mme K. Bruchez Gilberto fait part de la journée de simulation organisée à Hermance le 25 avril, avec la participation entre autres des compagnies de sapeurs-pompiers des 3 communes et le sauvetage d'Hermance.

Suite à cette journée, l'organisateur de la manifestation a demandé un recensement des défibrillateurs.

Pour Mme le Maire d'Hermance, il serait opportun d'étudier au niveau de CoHerAn comment les communes pourraient intervenir dans une manifestation telle que la journée de simulation.

Par ailleurs, Mme K. Bruchez Gilberto informe de la création au sein de l'ACG d'une nouvelle commission concernant la sécurité.

### **• Nouvelle législature – Commissions communales**

M. P. Ley suggère que lors de la prochaine législature, les communes CoHerAn aient des commissions communales semblables traitant des mêmes sujets.

- **Allocution de M. Bertrand Pictet**

En cette fin de législature, M. Bertrand Pictet adresse quelques mots aux membres qui ont œuvré de longues années en faveur de CoHerAn.

M. le Maire de Corsier remercie en premier lieu M. P. Ascheri qui a été la tête pensante de la partie organisationnelle. M. P. Ascheri est à l'origine de la charte du groupement parafée en 2006 puis a veillé au développement de CoHerAn jusqu'à la mise sur pied des communautés de communes.

M. B. Pictet remercie également M. S. Serafin pour son travail considérable notamment dans le domaine sportif, M. P. Chollet pour son engagement en faveur d'une voirie intercommunale, Mmes S. Tschopp et C. Ferro pour le temps consacré aux dossiers CoHerAn.

M. B. Pictet souhaite à tous une longue retraite politique sous les applaudissements de l'assemblée.

En l'absence d'autres divers, M. Bertrand Pictet lève la séance à 19h30.

*Procès-verbaliste : Sylvie BIFFIGER-LIBOIS*